

Quelques positions politiques adoptées par l'assemblée du SPECA depuis 2000

7 juin 2000 - Solidarité avec les travailleurs mexicains

Philippe Boudreau présente la situation des travailleurs du Mexique œuvrant notamment dans les maquiladoras et nous parle d'un tirage de billets pour un voyage dont les profits iront aider la cause de la syndicalisation de ces travailleurs. Le SPECA achète 100 billets à 5\$ chacun.

5 juin 2001 – Retour sur le 3^e mini-congrès

Que l'assemblée syndicale adopte les orientations suivantes suite au mini congrès de l'automne 2000 *Le SPECA rapaillé*.

Orientation 1

Que dans le cadre de ses interventions relatives au mouvement syndical dans son ensemble, les représentant-es du SPECA :

- a) prônent l'importance de mobilisations de masse en concertation avec les organisations populaires et syndicales et ce tant au niveau national qu'international;
- b) défendent que la CSN doit se détacher du Parti québécois;
- c) appuient l'idée d'États généraux du syndicalisme québécois.

Orientation 2

Que dans le cadre de ses interventions à la CSN et à la FNEEQ, les représentant-es du SPECA:

- a) réclament que les organisations syndicales dont nous sommes membres se donnent davantage de moyens pour développer et promouvoir une vision sociale de l'éducation;
- b) défendent, particulièrement dans le cadre d'un bilan de négociation, que seule l'action peut mener à des gains significatifs et que la mobilisation nécessaire à cette action doit reposer sur un contrôle réel et continu de la négociation par les assemblées;
- c) continuent à faire valoir la nécessité de chercher un mode de représentation des syndicats qui tienne davantage compte de la taille de ceux-ci.

Orientation 3

Que les orientations ayant guidé l'action du SPECA depuis ses derniers mini congrès continuent à encadrer les interventions de ses représentant-es face à l'institution notamment la non participation, à tout comité et ou instance auxquels l'assemblée syndicale n'aurait pas la possibilité de nommer et de mandater les enseignant-es;

que le SPECA maintienne le principe de la non participation à tout exercice susceptible de nuire à notre capacité de défendre les intérêts de l'ensemble des enseignant-es, en se réservant le droit de

critiquer les choix institutionnels qui n'iraient pas dans le sens des décisions de l'assemblée syndicale;

que l'exécutif du SPECA se donne comme objectif de rencontrer chaque département au moins une fois à toutes les trois années (sur demande du département ou sur invitation de l'exécutif), sans pour autant limiter la défense individuelle des enseignant-es, les tâches liées à l'application des conventions collectives ou le suivi des activités pédagogiques locales ou découlant de politiques ministérielles.

Orientation 4

Que l'exécutif du SPECA examine dès la rentrée automne 2001, la meilleure formule pour un comité école et société local et qu'il procède à sa mise en place.

5 juin 2001 – Adoption de la déclaration de solidarité du Sommet des peuples des Amériques

Présentation par François Cyr, premier vice-président de la FNEEQ du texte de la Déclaration de solidarité découlant du Sommet des peuples des Amériques tenu en avril 2001 à Québec.

Que l'assemblée syndicale du SPECA fasse sienne la Déclaration de solidarité découlant du Sommet des peuples des Amériques tenu en avril 2001 à Québec.

22 novembre 2001 – Appui à une alternative politique progressiste

Considérant les propositions adoptées lors du mini-congrès du SPECA 2000-2001;

considérant l'importance du contrôle, par les membres à la base des syndicats, de toute action syndicale en lien direct ou indirect, formelle ou informelle avec les groupes ou partis politiques oeuvrant sur la scène politique;

il est proposé:

que l'assemblée syndicale exprime son appui à la création et au développement d'une alternative politique progressiste correspondant aux orientations syndicales et sociales du mouvement ouvrier. Que l'assemblée syndicale mandate les délégué-es du SPECA afin qu'ils interviennent et votent en ce sens aux diverses instances de la FNEEQ, du Conseil central et de la CSN;

que, suite au congrès du Conseil central du Montréal métropolitain (novembre 2001) et de la CSN (mai 2002), l'assemblée syndicale du SPECA se penche sur la forme, les conditions et les modalités d'application d'un tel appui.

*30 octobre 2003 – Appui au Front d'action populaire en réaménagement urbain
(FRAPRU)*

Que l'assemblée syndicale du SPECA souscrive aux revendications du FRAPRU dans le cadre de la campagne pour le logement social qu'il mène actuellement, à savoir de demander aux élus :

- de s'engager ouvertement et fermement en faveur du maintien des programmes de développement de logement social, voire de leur bonification;

- de s'engager tout aussi fermement en faveur des programmes d'entretien des logements sociaux existants et en faveur du maintien des loyers à 25% des revenus des ménages des locataires;

- et enfin, de s'opposer à tout projet de loi, de budget ou de politique ayant pour effet de ralentir le développement du logement social, de compromettre l'avenir du parc existant ou d'augmenter le taux d'effort des locataires.

22 avril 2004 – Position de principe pour une grève politique de 24 heures

Que l'assemblée syndicale adopte la proposition suivante, relative à la grève politique, soumise à la consultation de l'ensemble des syndicats CSN par le Conseil confédéral de la centrale :

il est proposé de voter une grève générale de 24 heures à être exercée en intersyndicale, à l'égard de tout le Québec, en guise de protestation contre les politiques néolibérales appliquées par le gouvernement Charest, et de mandater le conseil confédéral de la CSN (instance suprême de la Confédération entre les congrès) à convenir du moment jugé opportun pour exercer ce mandat de débrayage intersyndical de 24 heures.

1^{er} juin 2004 – Solidarité avec Mohamed Cherfi

Raymond Legault présente la situation de Mohamed Cherfi, déporté aux États-Unis et emprisonné dans l'attente de son extradition vers l'Algérie.

Que le SPECA appuie officiellement la campagne du Comité de solidarité avec Mohamed Cherfi; qu'on envoie au Premier ministre Paul Martin, aux ministres fédérales Anne McLellan et Judy Sgro et à la ministre provinciale Michèle Courchesne la lettre-type d'appui préparée par ce comité;

que l'assemblée syndicale du SPECA accorde un soutien financier de 300 \$ à cette campagne.

20 mars 2007 – Appui à une levée de cours des étudiants (dans le contexte du décret nous interdisant des moyens de pression)

Attendu l'appui historique du SPECA, de la FNEEQ, de la CSN et de tous les groupes progressistes au gel des frais de scolarité de l'enseignement supérieur pour tendre vers une annulation de ceux-ci;

attendu la proposition adoptée par l'assemblée générale de l'AGECA prévoyant, pour le 22 mars 2007, une levée de cours et la tenue de piquets de grève de 7 heures à 11 heures ladite journée;

attendu l'odieuse loi 43 (projet de loi 142) à laquelle nous sommes confrontés comme organisation et comme individus;

attendu les discussions qui ont eu lieu entre l'AGECA et le SPECA visant à permettre, au SPECA et à ses membres, de remplir leurs obligations dans le plus grand respect possible des étudiantes et des étudiants;

attendu que la réussite de toutes les étudiantes et tous les étudiants demeure toujours pour nous une priorité – priorité reconnue par la Loi;

il est proposé que le 22 mars 2007, les enseignantes, les enseignants et le SPECA gèrent ainsi leurs responsabilités :

1. toutes les enseignantes et tous les enseignants ayant des cours ou autres activités prévues entre 8 heures et 11 heures entreront au collège avant 7 heures. Pour les autres, l'accès au collège se faisant sans contrainte après 11 heures, ils arriveront au moment où ils le jugeront opportun;
2. les enseignantes et les enseignants demeurant responsables de l'organisation des activités d'enseignement (apprentissage, évaluation, etc.), ils verront à le faire en favorisant la réussite du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.